



Conseil Syndical du 11 juillet 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois, et le onze juillet, à 14 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie à Saint-Côme-d'Olt selon la délibération N° 2023-02/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 03/07/2023

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Bernard SCHEUER, Bernard BOURSINHAC, Eric PICARD, Jean-Michel LALLE, Benoît BARRAL;
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : David MINERVA, Alain VIOULAC.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY ; Nicolas BESSIERE,
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Christine PRESNE, Marc BORIES, Christian NAUDAN, Hervé LADSOUS

Procurations :

Marc BORIES donne pouvoir à Alain VIOULAC et Christine PRESNE donne pouvoir à David MINERVA

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

Administration générale

- Validation du procès-verbal du 13 avril 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (9 voix).

- Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 4^{ème} séance de 2023

Les membres du conseil syndical et le président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Bertholène est proposée avec l'accord du maire, Mme Christine PRESNE, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

Projet de territoire

- Mission Accueil : Demande de subvention programme FEDER FSE+ Massif Central 2021-2027, priorité 7.5.2.6 « Promouvoir et développer l'attractivité » - Plan de financement

Le Président rappelle que le PETR du Haut Rouergue candidate auprès du programme FEDER FSE+ Massif Central 2021-2027 pour poursuivre sa mission « Accueil – Attractivité ».

Six actions fléchées ont été validées par le conseil syndical du 13 avril dernier, reprises sous l'intitulé « Agir pour les nouveaux arrivants en Haut-Rouergue, consolidation du territoire d'accueil : de faire venir à faire rester » :

- Action 1 : Réactualisation du profilage des nouveaux arrivants
- Action 2 : Consolidation du double réseau de l'accueil : les élus et les primos-accueillants
- Action 3 : Organiser des journées d'accueil à destination des nouveaux arrivants
- Action 4 : Mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales dans les métiers du bâtiment
- Action 5 : Promouvoir la création de logements passerelles via des actions de sensibilisation et d'accompagnement des communes
- Action 6 : Agir sur le bâti vacant à l'échelle du PETR du Haut-Rouergue

Une seule candidature est possible sur la programmation 2021-2027 (financement sur 3 ans).

Il s'agit de s'adapter aux nouvelles attentes des potentiels nouveaux arrivants en agissant notamment sur les leviers tels que le logement, l'emploi et la culture de l'accueil.

Afin de finaliser la candidature, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses	
Personnel	108 837,00 €
Prestations externes	95 752,80 €
Dépenses de communication	6 601,00 €
TOTAL	211 190,80 €
Financement	
FEDER Massif Central (60%)	126 714,00 €
Autofinancement (40%)	84 476,80
TOTAL	211 190,80 €

Un débat sur les difficultés d'accueillir aujourd'hui est engagé entre les élus : loi Climat et Résilience, prix des terrains et des loyers, garanties bancaires, manque de logements décentes et adaptés, venue de réfugiés climatiques ... Tous ces facteurs peuvent être des freins à l'attractivité du territoire. M. Eric Picard demande à ce que le PETR se penche sur le sujet.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (9 voix) ce plan de financement et la délibération.

- **Approbation des contrats « Bourgs-centres Occitanie » 2ème génération pour la période 2022-2028 pour les communes d'Entraygues-sur-Truyère, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise**

Le 23 mai dernier s'est tenu à Espalion le Comité de Pilotage pour la candidature « Bourg-centre Occitanie » des communes d'Entraygues-sur-Truyère, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise et pour l'avenant « Bourg-centre » de la commune d'Espalion, en présence des partenaires et de la Région.

Il s'agissait de voir ensemble les contrats de chaque collectivité et de compléter si besoin les informations établies.

Cette démarche permet aux collectivités de renforcer leur rôle central sur le territoire et d'être accompagnées dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions. Les principaux objectifs sont de renforcer, conforter, qualifier l'attractivité des bourgs et petites villes rurales ; de renforcer les fonctions de centralités ; de soutenir le développement économique ; de travailler les contrats de manière partenariale et d'appliquer localement le Pacte Vert de la Région.

Ces contrats ont vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le PETR du Haut Rouergue a ainsi suivi les trois communes dans la rédaction de leur candidature.

Le Président propose au Conseil Syndical d'approuver la démarche engagée par les trois communes.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (9 voix) la délibération.

- **Approbation de l'avenant « Bourgs-centres Occitanie » 2ème génération pour la période 2022-2028 pour la commune d'Espalion**

L'avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération de la Commune d'Espalion, approuvé le 11 octobre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant, dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Saint-Côme d'Olt, d'Estaing et d'Espalion
- En actualisant si cela s'avère nécessaire, les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long termes sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, le Département de l'Aveyron, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, le PETR du Haut-Rouergue, la Commune d'Espalion en y associant les services de l'Etat.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Espalion, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- • la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- • l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- • le développement de l'économie et de l'emploi ;
- • la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie Aubrac Olt Causse et Gévaudan dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opéra)

Le Président rappelle que le 23 mai dernier s'est tenu à Espalion le Comité de Pilotage pour la candidature « Bourg-centre Occitanie » des communes d'Entraygues-sur-Truyère, Villecomtal et Laissac-Séverac-l'Eglise et pour l'avenant « Bourg-centre » de la commune d'Espalion, en présence des partenaires et de la Région.

Le Président soumet au conseil syndical le vote pour soutenir la démarche de la commune d'Espalion pour son avenant Bourg-centre – 2^{ème} génération.

Le conseil syndical vote pour à l'unanimité (9 voix).

- **Subvention Etat : ingénierie CRTE**

Le PETR du Haut Rouergue a rencontré à plusieurs reprises, avec ses homologues des deux autres PETR de l'Aveyron, la Secrétaire Générale de la Préfecture pour faire le point sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Lors de la rencontre du 21 avril 2023, l'Etat a émis le souhait de conforter les CRTE et d'accompagner les porteurs via de l'ingénierie dédiée.

Il convient donc de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2023, suivant le plan de financement prévisionnel exposé ci-après.

Dépenses : Ingénierie 37 500 €

Recettes : Subvention de l'Etat 30 000€
Autofinancement : 7 500€

Le Président propose au conseil de valider cette demande de subvention avec le plan de financement exposé.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

- **Paysage : proposition d'une conférence des maires sur le paysage et les énergies le 6 octobre 2023 avec les shifteurs**

Le Président rappelle qu'un des objectifs du plan de paysage porté par le PETR, est d'introduire les enjeux énergétiques auprès des habitants et des élus en recourant à une approche paysagère, laquelle permet d'en faciliter l'appropriation.

Les paysages en tant que reflet de l'organisation des territoires incitent en effet à questionner les finalités de nos activités (notamment économiques) et les raisons pour lesquelles nous employons les énergies et les moyens par lesquels nous les produisons.

C'est pourquoi le PETR souhaite consacrer une conférence des maires aux défis énergétiques et aux conséquences induites par la nécessité de les relever, notamment sur les paysages et dans la vie des habitants des communes situées dans le périmètre du PETR.

Cette intervention serait animée par des membres locaux de l'association nommée the shift project particulièrement active sur les défis énergétiques auxquels font face les territoires français et sur les conséquences climatiques du recours aux énergies fossiles dans la quasi-totalité des chaînes de production sur lesquelles reposent leurs économies.

Cette conférence vise à mieux comprendre les enjeux énergétiques, à mobiliser les élus et partenaires sur cette problématique et à contribuer à la définition d'objectifs de qualité paysagère en lien avec les enjeux de la transition énergétique. En effet, il s'agira de s'interroger sur les évolutions souhaitables des paysages dans ce contexte de transition énergétique. Enfin, des pistes d'actions pourront être proposées pour atteindre les objectifs précédemment mentionnés.

Le PETR du Haut Rouergue propose de rémunérer l'intervention et le défraiement des bénévoles du shift project à hauteur de 250€.

Le Président souhaite savoir si les élus du conseil sont intéressés par cette démarche. Si la réponse est positive, il est envisagé de faire cette conférence des maires le vendredi 6 octobre à 14h00 (lieu à définir).

Le conseil syndical est favorable à cette initiative et donne son aval pour mettre en place cette conférence des maires en octobre.

- **Lancement de l'étude mobilité**

Le Président rappelle que le PETR a été lauréat de l'Appel à Manifestation Avenir Montagnes Mobilités pour expérimenter la mobilité sur 8 micro-trançons du territoire.

Suite à l'appel d'offres lancé en février 2023, l'Agence IMMERGIS a été retenue pour un montant de 28 300€ HT.

Les communes concernées sont les Petites Villes de Demain du territoire.

Un COPIL de lancement de la démarche se tiendra le 25 juillet à Laissac-Séverac-l'Église avec les partenaires et les concertations dans les communes se tiendront en septembre.

Le Président invite les communes concernées à répertorier les personnes ressources de leurs villages pour intégrer ces concertations qui se veulent le plus rassembleuses possibles.

- **Point d'actualités sur les contractualisations**

Le Président informe que le PETR du Haut Rouergue a été convié le 20 juin dernier par la Région à Aubrac pour une réunion sur l'animation du Contrat Territorial Occitanie avec le PNR Aubrac, le PETR Gévaudan et la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène.

Le Président fait part des échanges qui ont eu lieu et rend compte des propositions de la Région :

Il porte à connaissance de l'assemblée que la Présidente de la Région Occitanie souhaite une révision de la répartition territoriale de l'animation auprès des collectivités par les structures porteuses allant vers le renforcement du rôle de la structure porteuse du contrat, ici le PNR Aubrac.

Après arbitrage, la Région propose l'organisation suivante :

- Le PNR Aubrac assure l'animation du CTO sur l'ensemble de ses communes classées et partenaires, soit les 66 communes d'Occitanie adhérentes au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, ainsi que pour les communautés de communes Aubrac Carladez Viadène, Hautes Terres de l'Aubrac et Gévaudan,
- Le PETR du Haut Rouergue assure l'animation auprès des communes « hors Parc » de son territoire soit 20 communes, et pour les communautés de communes Comtal, Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac,
- Le PETR Gévaudan Lozère assure l'animation auprès des communes « hors Parc » de son territoire, soit 31 communes, ainsi que pour les communautés de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Aubrac Lot Causses Tarn.

La Région précise que pour assurer une cohérence des moyens d'animation mis en œuvre, la même répartition de l'animation est proposée pour le programme LEADER qui concerne le même territoire et la même organisation entre les 3 structures porteuses.

Après différents échanges, la répartition concernant l'animation LEADER, quid de l'intervention d'un technicien du PNR Aubrac et des PETR sur une commune membre des deux structures, le financement de l'ingénierie, la Région attend la proposition de répartition de l'animation territoriale par commune.

La Région finalise actuellement le dispositif de financement de l'ingénierie territoriale CTO qui sera effectif à partir de 2024 sur la base suivante :

- Une enveloppe par territoire de contractualisation et attribuée au chef de file
- Sous réserve d'un accord local, il est possible de répartir l'enveloppe entre les structures porteuses (avec un minimum de 50% de l'enveloppe réservée au chef de file).

Le Président rappelle sa position : le Contrat Territorial Occitanie est un dispositif de la Région et la proposition de répartition de l'animation est acceptable, par contre le programme LEADER repose sur une animation locale et il est cohérent que l'animation diffère de celle du CTO.

A ce jour, aucune contractualisation n'a fait l'objet d'une convention.

Une réunion technique doit se tenir le 12 juillet pour échanger sur ces propositions.

Fonctionnement du PETR

Nouveau suppléant au conseil syndical

Le Président informe que Mme Nathalie MARTY, suppléante de M. Hervé LADSOUS, a été remplacée.

La communauté de communes des Causses à l'Aubrac a procédé à l'élection d'un nouveau représentant : M. André CARNAC lors de son conseil communautaire du 25 avril 2023.

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des emplois

Suite à l'arrivée de Paul ROUX en 2022 au PETR du Haut Rouergue, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF Sur emploi permanent	EFFECTIF Sur emploi non permanent	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	0		
Attaché	A	1		35h (contractuel : application de l'article 3-3-2)
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	3	3 postes à 35 h (contractuels : contrat de projet)
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0		
Rédacteur	B	0		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0		
Adjoint administratif	C	0		
TOTAL		1	3	

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) le tableau des emplois.

- Création d'un poste non permanent de catégorie B à temps complet

Le Président souligne que le cœur de métier du PETR est d'accompagner les collectivités dans leurs projets et de les aider dans leurs demandes de subventions ou montage de dossiers. Afin de pouvoir assurer au mieux cette mission, le PETR souhaite recruter un chargé de mission sur un poste non permanent pour une durée d'un an, à temps complet.

En appui de la direction, il gèrera les contractualisations pour 50% de son temps de travail. L'autre partie sera dédiée à la mobilité, sujet de plus en plus prégnant dans nos territoires ruraux. Il accompagnera la direction dans le suivi de l'étude mobilité de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités.

Un diplôme de type Bac + 5 sera demandé.

La prise de poste est envisagée au 1er septembre 2023.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité (9 voix) la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 15h36.

Affiché le :

Le Secrétaire,
Bernard SCHEUER



Le Président
Jean-Michel ALLE

